

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — —	
1 — 33 — —	soir,
7 — 22 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin.	
8 — 20 — —	
12 — 38 — —	
4 — 44 — —	soir,
10 — 30 — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 42 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

M. Victor Hugo, dans une lettre publiée à Bruxelles, proteste contre la résolution du gouvernement belge de ne point considérer comme réfugiés politiques les hommes de la Commune qui pourraient chercher refuge sur son territoire. M. Victor Hugo daigne cependant ajouter, — ce que se gardent bien de dire les journaux communaux, — qu'il n'approuve pas les actes des insurgés. O grand homme ! quelle condescendance !

Mais cette lettre de M. Victor Hugo a produit en Belgique une légitime émotion. M. Rodès a demandé au Sénat quelles mesures le Gouvernement comptait prendre vis-à-vis du défi qui lui était porté par M. Victor Hugo. M. d'Anethan a répondu que le Gouvernement avait déjà invité M. Victor Hugo à quitter la Belgique, et que celui-ci ayant refusé, un ordre d'expulsion venait d'être signé et allait être immédiatement exécuté.

La population belge a, de son côté, témoigné déjà à M. Hugo l'indignation que son inqualifiable attitude lui inspirait. Hier et avant-hier des manifestations populaires se sont produites devant sa maison à Bruxelles, en signe de protestation contre sa lettre.

On écrit de Rome, le 25 mai :

La nouvelle donnée, l'autre jour, que Sa Sainteté a pris la résolution de ne point admettre en sa présence des diplomates accrédités à Rome près de Victor-Emmanuel, a fait mal au cœur aux journaux ministériels.

Il y a quelques jours, la *Libertà* a consacré à cette question des lignes pleines de bile, et, le 18, elle a renouvelé dans un long article ses lamentations, mais cette fois-ci en style douxceux. Elle supplie ses lecteurs de ne pas s'émouvoir de la décision du Pape; elle les assure que les Gouvernements, en continuant à se faire représenter près du Saint-Père par d'autres diplomates que ceux accrédités près du roi Victor-Emmanuel, n'entendent par là que condescendre à une faiblesse d'un Pape octogénaire qui s'obstine à jouer au souverain et veut à toute force conserver un simulacre de gouvernement. Que pensez-vous de cela ? Nous voudrions bien savoir ce que les quatre-vingts ans de Sa Sainteté ont à voir dans cette affaire.

Il est encore des hommes d'Etat sérieux qui comprennent que l'Europe ne peut pas permettre à l'Italie d'engloutir la papauté. — Ces hommes d'Etat ne croient pas du tout, comme semble le penser l'organe du ministère italien, que le 20 septembre 1870 ait été le dernier mot de la question romaine. Par conséquent, nous sommes sûrs que ces hommes d'Etat n'iront pas si facilement au devant des désirs du cabinet de Florence.

Le fait est que cette question, dont vous avez souvent parlé et qui enfin vient d'être décidée tout en faveur du saint-siège, inquiète beaucoup le cabinet de Florence, qui n'a cessé de travailler dans toutes les capitales de l'Europe pour atteindre un but opposé aux désirs et aux besoins de la Catholicité.

Espérons que cette première victoire de l'Europe honnête sur la Révolution légale de l'Italienne, sera suivie par d'autres défaites du cabinet

de Florence. Il en résultera que les ministres du roi Victor-Emmanuel devront penser à transférer leur capitale vagabonde, non plus vers le sud, mais vers le nord, de Florence à Turin. Dès aujourd'hui, nous leur souhaitons un heureux voyage.

Une dépêche de Rome, en date du 29 mai, porte que le pape a publié une *Encyclique* dans laquelle il refuse les garanties offertes par le gouvernement italien.

LE COMLOT INFERNAL.

La ruine complète de Paris était préméditée depuis longtemps par les hommes du 18 mars.

Depuis longtemps déjà, ils avaient demandé aux habitants de leur indiquer les dépôts de pétrole qu'ils pouvaient avoir. On ne devinait pas le sinistre usage qu'ils en voulaient faire.

Les monstres du 18 mars ne voulaient pas seulement incendier Paris; ce genre de destruction ne semblait au contraire que le complément de tentatives plus redoutables encore. Ils voulaient faire sauter la capitale. On a découvert des mines nombreuses. Dans les égouts, sous les monuments publics, on trouve tous les jours, soit des barils de poudre, soit de la dynamite. Quand nos troupes se répandaient dans un nouveau quartier, elles se divisent en deux corps : l'un qui garde les rues, l'autre qui explore les égouts, qui enlève les barils de poudre accumulés par les communaux. Un millier de fils, reliant ainsi entre eux les endroits les plus dangereux, ont déjà été coupés; et ainsi on a sauvé d'une destruction complète un grand nombre des rues de Paris.

Tout le quartier du boulevard Malesherbes jusqu'à la gare Saint-Lazare a été sauvé d'une ruine complète, quelques heures seulement avant que les fédérés ne puissent exécuter leurs monstrueux desseins. L'armée régulière était à peine maîtresse de la caserne de la Pépinière, qu'elle y recevait, de la place Vendôme, où l'on ignorait encore ce fait d'armes, une dépêche ainsi conçue : « Mettez le feu à la boîte ! »

Les *lignards* qui occupaient ce poste n'en purent comprendre immédiatement le sens, car elle s'adressait aux communaux qui venaient d'en être chassés. Seulement, lorsque les recherches faites dans les égouts eurent amené la découverte des engins de mine amoncelés par les fédérés, ils virent de quelle épouvantable destruction ils avaient protégé tout ce quartier.

Les Termes, le Trocadéro devaient sauter; on y a découvert des mèches de mines auxquelles les fédérés avaient mis le feu en se sauvant. De même aux Invalides, qui devaient sauter aussi; de même dans beaucoup de quartiers.

Le général Trochu appuie, à l'Assemblée (séance du 30 mai), la prise en considération de la proposition faite pour examiner la conduite du gouvernement de la Défense nationale.

Le général expose les causes de nos revers et dit que l'armée n'a pas été coupable, mais victime; le pays entier a été coupable de se laisser envahir par deux fléaux : le luxe anglais et la corruption italienne.

L'Assemblée vote la prise en considération.

M. Picard défend ensuite le gouvernement du 4 septembre, en disant que les véritables auteurs de la révolution d'alors sont ceux qui ont voulu la guerre. Les hommes du 4 septembre ont trouvé le pouvoir vacant, et personne n'avait le courage de le prendre. Ils n'ont donc pas été des usurpateurs.

Le ministre termine en faisant appel à l'union, nécessaire pour reconstituer une France forte et libre.

La clôture de l'incident est prononcée.

MASSACRE DES PRISONNIERS DE LA ROQUETTE.

M. Evrard, sergent-major du 106^e bataillon, prisonnier de la Roquette, adresse aux journaux la lettre suivante :

Paris, 28 mai, 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de rentrer chez moi, après un séjour de près de deux mois dans les prisons de la Commune; arrêté le 3 avril, je n'ai pu recouvrer ma liberté que le 27 mai, grâce à un concours providentiel de circonstances.

A peine dans les mains de ces bandits, je fus conduit au dépôt de la préfecture, où je restai jusqu'au 15 avril. Le 22 mai, j'étais extrait de la prison de Mazas, où j'avais été enfermé depuis le 16 avril, et transféré avec 35 autres prisonniers à la Grande-Roquette, au dépôt des condamnés. Parmi ceux-ci se trouvaient l'archevêque de Paris et M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

Mgr Darboy occupait la cellule n° 21 de la 4^e division, et je me trouvais à quelque distance de lui, dans la cellule n° 26. La cellule occupée par le respectable prélat était autrefois le cabinet d'un surveillant. Ses compagnons de captivité étaient parvenus à lui procurer une table et une chaise. La cellule était elle-même plus vaste que les autres.

Le mercredi 24 mai, à sept heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefrançois, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux. Ces fédérés se rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du nord, et peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prélat répondit : *Présent ?*

Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean; puis ce fut le tour de M. l'abbé Allard, membre de la société internationale de secours aux blessés, le P. Ducoudray, supérieur de l'école Sainte-Geneviève, et le P. Clerc, de la Compagnie de Jésus; enfin le dernier appelé fut M. l'abbé Deguerry, le curé de l'église de la Madeleine. A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était emmené dans la galerie et descendait l'escalier conduisant au chemin de ronde; sur les deux côtés, autant qu'il me fut permis de le juger, se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes que je ne puis reproduire.

Mes infortunés compagnons furent ainsi accompagnés par les huées de ces misérables jusqu'à la cour qui précède l'infirmerie; là il y avait un pe-

loton d'exécution. Mgr Darboy s'avança, et s'adressant à ses assassins, il leur adressa quelques paroles de pardon; deux de ces hommes s'approchèrent du prélat, et, devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon; les autres fédérés se précipitèrent vers eux et les repoussèrent en les insultant; puis se tournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures. Le commandant du détachement en fut outré; il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ses hommes, et, après avoir lancé un épouvantable juron.... « Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là, et non pour eng... » Les fédérés se turent, et sur le commandement de leur lieutenant ils chargèrent leurs armes.

Le Père Allard fut placé contre le mur et fut le premier frappé; puis Mgr Darboy tomba à son tour. Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage. M. Deguerry seul eut un moment de faiblesse, passager il est vrai, et qu'il fallait attribuer à son état de santé plutôt qu'à la frayeur.

Après cette tragique exécution, faite sans qu'il fût dressé de procès-verbal, et en présence seulement de quelques bandits, les corps des malheureuses victimes furent placés tout habillés dans une voiture de la Compagnie de Lyon, réquisitionnée à cet effet, et conduits au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans la dernière tranchée de la fosse commune, à côté les uns des autres, sans même qu'on prit soin de les couvrir de terre.

Ces exécutions du 24 n'étaient que le prélude de celles qui eurent lieu avant-hier.

J'ai pu, grâce à la bienveillance d'un surveillant, M. Langevin, qui s'efforça de rendre notre captivité moins dure, obtenir ces quelques renseignements et ceux qui vont suivre. Quelque incomplets qu'ils soient, ils jettent quelque lumière sur cet épouvantable drame.

Vendredi soir, donc, la scène qui s'était passée dans la journée de mercredi se renouvela, et quinze prisonniers, parmi lesquels se trouvaient M. de Vraisse, autrefois employé à la préfecture de police; le P. Radigue et le P. Ollivain, de la Compagnie de Jésus, tombèrent sous les balles de ces misérables assassins.

Ce même jour est mort un jeune séminariste âgé de vingt ans, M. Seigneret, fils du directeur du collège de Lons-le-Saulnier. Il me disait : « Mon pauvre père ! mes pauvres parents ! quel désespoir pour eux ! Enfin, je paye pour la position de mon père, heureux si ma mort peut sauver un de mes semblables et donner quelques remords à mes bourreaux ! »

Hier, samedi, le surveillant Langevin vint nous trouver vers trois heures de l'après-midi et nous prévint de ne pas nous émouvoir du bruit qui se faisait à l'extérieur. Nous pressentions en effet de graves événements. Le surveillant nous recommanda le calme et la patience.

A la même heure, le délégué à la sûreté générale, Ferré, membre de la Commune, vint s'installer au greffe et fit venir les condamnés du pénitencier et les hommes qui étaient détenus dans la prison en attendant leur transfert au bagne. Il leur déclara « qu'ils étaient libres. » Des armes et des uniformes furent donnés à ces bandits, et de suite commença le massacre d'un grand nombre de prisonniers, au nombre desquels se trou-

vaient soixante-six gendarmes. Cinq gendarmes ont bien heureusement échappé au massacre. Ils se trouvaient à l'infirmerie vers sept heures; les gardiens de la prison et les détenus délivrés et armés étaient-ils ivres ou avaient-ils jugé à propos de s'échapper? Toutefois est-il que le surveillant Langevin remonte, et ouvrant en toute hâte les portes de nos cellules, il nous dit: « Sauvez-vous, vous le pouvez, mais faites vite! »

Nous nous élançâmes hors de la prison. Arrivés place de la Roquette, nous nous divisâmes. M. Rabut, commissaire de police, est sorti en même temps que moi; j'ai cherché un asile dans le quartier, et ce matin je regagnais mon domicile.

Voici, Monsieur le Rédacteur, les renseignements que je puis vous donner. C'est peut-être tout ce qu'on pourra savoir de cette époque sanglante de notre histoire.

Recevez, etc. P. EVRARD,
Sergent-major du 106^e bataillon.

ÉTAT DES MONUMENTS DE PARIS.

Le *Moniteur* donne comme positivement exact l'état suivant des monuments de Paris :

Palais-Royal, — brûlé, moins les galeries. Les murs restent debout.

Ministère des finances, — brûlé.

Rue Royale, — tous les numéros impairs entre la rue Saint-Honoré et la Madeleine, quelques numéros pairs.

Rue du Bac, — grand incendie entre le pont et la rue de Lille, — plusieurs maisons criblées aux environs de la rue Saint-Dominique; barricades nombreuses, passage difficile.

Théâtre-Lyrique, — brûlé par derrière.

Théâtre du Châtelet, — intact.

Palais des Tuileries et galeries jusqu'aux grilles de la cour d'honneur, — brûlés.

Louvre, — complètement sauvé, moins et uniquement la bibliothèque, victime d'un désastre spécial. — Quelques balles dans la façade de la colonnade.

Place Saint-Germain-l'Auxerrois: la grande maison située entre la mairie et la rue de Rivoli est brûlée (elle appartenait à M. Cail). — Mairie et église Saint-Germain-l'Auxerrois, sauvées.

Palais-de-Justice, — brûlé, moins la bibliothèque des avocats. — Le feu était combattu deux étages au-dessus et l'on espérait s'en rendre maître.

La Sainte-Chapelle, — entièrement intacte; — le drapeau tricolore a été porté au sommet de la flèche par un pompier nommé Blin, du détachement amené de Chartres.

Préfecture de police, — debout, soutenue par des étais innombrables, mais intérieurement incendiée.

Nombreuses maisons, rue de Rivoli, brûlées, entr'autres les magasins de *Pygmalion*.

Hôtel-de-Ville et ses annexes de la place, — brûlés; — la caserne derrière et la mairie, debout; — quelques éclats dans le clocher de l'église voisine.

La Cour des comptes et les archives, le conseil d'Etat, — détruits.

La chancellerie de la Légion-d'Honneur, — brûlée.

Le ministère des affaires étrangères, — quelques éclats fâcheux dans la façade.

Bibliothèque Mazarine, — quelques carreaux brisés: les baquets de pétrole étaient déjà préparés, mais les marins n'ont pas laissé le temps d'y mettre le feu.

Hôtel des Monnaies, — Vitres brisées.

Musée Carnavalet, — Intact.

Notre-Dame, — Sauvée. Des chaises entassées flambaient déjà, lorsque les internes en pharmacie de l'Hôtel-Dieu ont enfoncé la porte, à droite de la façade, et ont retiré les débris enflammés.

Tribunal de commerce et caserne des pompiers, — intacts.

Grenier d'abondance, — incendié.

Bibliothèque de l'Arsenal, — fort menacée par son voisinage du grenier d'abondance.

Gobelins, — brûlés, sans qu'on puisse dire à quel point le feu a étendu ses ravages.

Avenue Victoria, boulevard Sébastopol, — Les premières maisons de la rue Saint-Martin, formant un côté de la place de la Tour-Saint-Jacques, sont brûlées.

Dépôt des cartes et plans de la marine, rue de Lille. — Sauvé, mais dépourvu de ses longues-vues et chronomètres.

Muséum, — respecté.

Archives nationales, — quelques éraflures seulement du côté de la rue de Chaume. C'est le seul établissement où le drapeau tricolore soit resté jusqu'au 25 mai. Son directeur, M. Maury, est resté à son poste.

Conservatoire des Arts-et-Métiers: — deux bombes dans les galeries. Précédant les troupes, M. Tresca, le sous-directeur, avait fait préparer trois pompes à vapeur, dont une a été envoyée au secours de la Bibliothèque de l'Arsenal, dès que le combat l'a permis.

Panthéon, — sauvé.

Bibliothèque Sainte-Genève, — une seule bombe tombée sur un rayon de livres.

La Chapelle Expiatoire est à peu près intacte.

La Commune avait lancé son décret de destruction, et le pieux monument allait être atteint par la pioche des démolisseurs, lorsqu'un citoyen généreux eut l'idée d'aller traiter, avec le nommé Fontaine qui se qualifiait directeur des domaines de la Commune, de l'achat des vases sacrés, du linge et de tous les objets du culte qui se trouvaient dans ce saint lieu.

Après bien des débats, l'acquisition fut faite moyennant la somme de cinq mille francs, qui ont été payés comptant le 18 mai, contre un reçu du citoyen Fontaine. Quand la livraison fut faite, le trésor a été transporté dans une maison américaine, où il a pu être sauvé.

Cette somme de cinq mille francs a été immédiatement couverte par une souscription. Ces objets doivent être rendus à M. le comte de Chambord, à qui ils appartiennent. Les vases et les vêtements sacrés portent les armes de France.

Encouragée par son succès, la même personne voulut négocier l'achat de l'immeuble même. La Commune demandait la somme de 1,200,000 francs. L'affaire traîna, sous prétexte d'expertise de matériaux, et l'œuvre de destruction, déjà commencée pour certaines parties extérieures, fut tenue en suspens.

Ce monument pourra donc, sans grands frais, être rendu à sa pieuse destination, suivant le vœu émis par l'Assemblée nationale.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

Nous apprenons que M. le baron de Ravinel, député des Vosges, a déposé à la séance du 30 mai un amendement au budget rectificatif de 1871, portant ouverture au ministère des Travaux Publics du crédit nécessaire à l'installation définitive et convenable des divers ministères à Versailles.

— De renseignements à peu près officiels il résulte que nos pertes à Paris ne dépassent pas 2,500 à 3,000 hommes, tant blessés que tués.

— Le *Figaro* annonce que le général Cluseret a été fusillé dans la caserne du Prince-Eugène.

— On ensevelit chaque jour, près le fort d'Issy, un grand nombre de cadavres d'insurgés; les tranchées qu'on avait creusées lors du siège ont été utilisées pour ce lugubre office; on les remplit de cadavres. Les fourgons de l'armée se succèdent là, sans cesse, chargés de leur fardeau repoussant; d'autres fourgons pleins de chaux les suivent. Et les tranchées se remplissent ainsi peu à peu de cadavres et de chaux.

— Un délégué du Gouvernement régulier s'est présenté aux bureaux du *Journal officiel*, quai Voltaire, pour prendre possession du local et mettre sous scellés la collection de l'*Officiel* de la Commune.

— Plusieurs insurgés fusillés ont été enterrés provisoirement au square Saint-Jacques. C'est là, du reste, qu'ont été ensevelis un grand nombre d'insurgés tués sur les barricades qui avoisinaient l'Hôtel-de-Ville. Le square Saint-Jacques est devenu, du reste, un véritable cimetière. Sur tous les points, la terre semble avoir été remuée fraîchement pour cette nouvelle destination. Dans un coin, on voit pêle-mêle les sacs, les tuniques des gardes nationaux, qui en ont été dépouillés.

On enterre les commeneux un peu partout.

Aujourd'hui, au pied de la colonnade du Louvre, on creusait dans les plates-bandes du square de larges fosses communes. Des voitures pleines de cadavres attendaient qu'on pût y ensevelir leur lugubre chargement. D'autres arrivaient encore. Dans la rue de Rivoli et sur le quai, une foule nombreuse contemplait ce travail à travers les grilles du square.

— On a trouvé dimanche dans la Seine trois mille petites bombes Orsini (en cuivre) d'environ 7 centimètres de diamètre. Nous venons d'en voir une: elle est hérissée de pointes destinées à être coiffées de capsules. Ces bombes à main portent une saillie perforée, propre à recevoir une corde destinée à les lancer comme on fait d'une fronde.

— La surveillance doit être encore très-active, car les vengeances des commeneux isolés sont fort à craindre.

Lundi soir, vers neuf heures, un soldat, qui faisait sa faction au collège Chaptal, a été tué à coups de poignard.

Vers dix heures, deux officiers d'artillerie, un lieutenant et un sous-lieutenant traversaient, à cheval, le boulevard Haussemann. Arrivés à la hauteur du magasin du Printemps, un coup de feu, parti, pense-t-on, d'un des étages supérieurs de cette maison, se fait entendre; une balle vient frapper l'un des deux officiers; mais, heureusement, elle s'aplatit sur son porte-monnaie et ne lui fait aucun mal. Ces derniers descendent de cheval, le pistolet au poing; ils requièrent quelques soldats qui se trouvaient non loin de là et commencent à bloquer la maison pendant qu'on allait chercher du renfort au poste voisin.

On fouilla la maison, mais on ne put trouver l'auteur de cette lâche attaque. Néanmoins, le concierge de la maison, ainsi que plusieurs locataires, ont été maintenus en état d'arrestation.

Dans la soirée, enfin, on a senti, dans certains quartiers, notamment au faubourg Montmartre, dans la rue de la Pépinière et sur les quais, de fortes émanations de pétrole. L'inquiétude s'est naturellement répandue dans ces quartiers, et l'on a dû prendre de grandes précautions pour éviter tout accident.

— Un grand nombre de pompiers, qui avaient répondu à l'appel du Gouvernement, sont retournés dans leur province. Les incendies sont tous maîtrisés aujourd'hui: on ne veut pas exposer ces citoyens dévoués à des dommages graves en les tenant trop longtemps éloignés de leurs travaux et de leurs affaires.

— L'exécuteur en grand d'une partie des incendies de Paris, le sieur Parisel, président de la délégation scientifique, a été arrêté près de l'Ecole militaire. C'est un pharmacien de l'avenue de la Motte-Piquet, qui avait trouvé bon de mettre ses connaissances en chimie au service de la Commune.

Il avait dirigé lui-même des expériences nombreuses sur la qualité du pétrole et la valeur des engins destinés à en propager les terribles effets.

— Les diamants de la couronne, que l'on supposait à tort être renfermés à la Banque de France, sont en ce moment à Bordeaux, après avoir précédemment suivi à Tours la délégation du 4 septembre.

— De nombreuses arrestations ont été faites en province, sur les ordres émanés du ministère de l'intérieur, à la suite de saisies de papiers opérées chez divers chefs de l'insurrection.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre a été informé que beaucoup de soldats licenciés, ayant reçu, en quittant leur régiment, les indemnités nécessaires afin de pouvoir rejoindre leurs familles se faisaient délivrer des passeports d'indigents avec secours de route. Le ministre a adressé aux préfets et aux maires une circulaire qui les met en garde contre une exploitation voisine de l'escroquerie.

Les militaires qui seraient surpris se livrant à ce genre de mendicité, devraient être immédiatement emprisonnés et livrés aux autorités militaires.

Nous apprenons que plusieurs cas de peste bovine viennent de se produire dans une ferme de la commune de Châtellerault, appartenant à M.

Arnaudeau, maire de cette ville, et dans une autre ferme d'une commune voisine, celle de Naintré.

Les animaux atteints ont été immédiatement abattus. Mais en présence de cette réapparition du fléau, on ne saurait prendre trop de précautions.

M. le préfet de la Vienne, sur la demande de M. le sous-préfet de Châtellerault, du maire de cette ville et des maires de plusieurs communes avoisinantes, vient d'interdire de nouveau le transport du bétail sur les foires et marchés de l'arrondissement de Châtellerault.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le maréchal de Mac-Mahon vient de faire afficher à Paris les avis suivants:

Jusqu'à nouvel ordre, la ville de Paris sera divisée en quatre grands commandements militaires, savoir:

1^o Celui de l'Est, comprenant les 11^e, 12^e, 19^e et 20^e arrondissements, sous les ordres du général Vinoy, commandant l'armée de réserve; quartier-général au couvent de Picpus;

2^o Celui de N.-O., comprenant les 8^e, 9^e, 10^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements, sous les ordres du général Ladmirault, commandant le 1^{er} corps d'armée; quartier-général à l'Elysée;

3^o Celui du Sud, comprenant toute la rive gauche, c'est-à-dire les 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e et 15^e arrondissements, sous les ordres du général Cissey, commandant le 2^e corps d'armée; quartier-général au Petit-Luxembourg;

4^o Celui du Centre, comprenant les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, sous les ordres du général Douay commandant le 4^e corps; quartier-général place Vendôme.

Conformément à l'art. 7 de la loi de 1849 sur l'état de siège, tous les pouvoirs dont l'autorité civile était revêtue pour le maintien de l'ordre et de la police passent tout entiers à l'autorité militaire.

En raison des circonstances exceptionnelles où se trouve en ce moment la ville de Paris et de la nécessité de rétablir promptement la tranquillité publique, le maréchal commandant en chef l'armée de Versailles, en vertu des pouvoirs que lui confère l'état de siège,

Arrête:

Art. 1^{er}. — A dater de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les cafés, estaminets, restaurants, marchands de vins, et généralement tous les lieux publics, seront fermés à onze heures du soir.

Art. 2. — Tout propriétaire ou chef de l'un de ces établissements qui contreviendrait à l'art. 1^{er} serait immédiatement arrêté et son établissement momentanément fermé. Seraient également remises entre les mains des prévôts des corps d'armée ou des divisions, toutes les personnes civiles ou militaires qui, passé cette heure, seraient trouvées dans ces établissements.

D'après un arrêté du maréchal Mac-Mahon, les théâtres parisiens ne donneront provisoirement leurs représentations qu'avec une autorisation spéciale.

Les approvisionnements effectués à l'étranger pour la marine et la guerre seront assujettis aux droits de douane, conformément au décret de 1807.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Gilbert-Charpentier, à Saint-Aubin, commune d'Allonnes.

Le dimanche 4 juin 1871, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession du sieur Gilbert-Charpentier.

Il sera vendu: Lits, couettes, tables, armoires, batterie de cuisine, linge, ustensiles aratoires, charrette, charrues, fûts vides, six vaches, un veau, cinq moutons, etc.
 Paiement comptant, plus 5 0/0. (11)

Saumur, imprimerie de P. GODET.